

**Reprise du 11 mai : le SNUDI FO est là pour vous protéger !**  
**Urgent : prenez position dans vos écoles, faites-nous remonter vos cahiers de doléances !**

Depuis le début de la crise sanitaire, le gouvernement, et plus particulièrement notre ministère, font preuve d'un amateurisme qui nous met en danger : le 12 mars le ministre Blanquer indiquait que la fermeture des établissements scolaires n'avait jamais été envisagée alors que, le soir même, le président Macron annonçait leur fermeture. Le 17 mars le confinement total de la population était décidé alors que, deux jours avant, des millions de français avaient pu aller voter. Le 18 mars, la secrétaire générale du rectorat ironisait sur le fait que le port du masque était inutile, voire contre-productif, et nous indiquait, droite dans ses bottes, le 9 avril que des masques avaient été commandés par l'Education Nationale à destination des centres d'accueil !

**Dans le processus de reprise qui est en train de se mettre en oeuvre, il faut toujours garder à l'esprit l'attitude de notre hiérarchie face à cette crise.** Ils naviguent à vue en suivant aveuglément les errements ministériels qui se butent à deux impératifs : faire oublier leur responsabilité dans cette pandémie largement favorisée par leur politique de destruction du système de santé et répondre aux exigences du MEDEF quitte à nous faire prendre des risques inconsidérés... La santé des salariés ne fait pas partie de leur priorité, vous l'avez bien compris.

Bien entendu, même si, au SNUDI FO, notre seul mandat est la défense des personnels de nous représentons, nous aussi appelons de nos vœux la reprise de l'activité économique et la fin du confinement qui est une méthode moyenâgeuse que l'on aurait pu éviter si nous avions disposé, en temps et en heure, des tests de dépistage généralisés.

**Mais cette reprise ne peut se faire à n'importe quel prix et surtout pas au prix de notre santé ou encore en faisant peser sur nous la responsabilité d'une éventuelle propagation du virus :** c'est pourtant ce qui est en train de se tramer dans les couloirs du ministère et qui est relayé, jusqu'à aujourd'hui, par notre hiérarchie.

Alors que le DASEN disait, lors du CDEN du 21 avril qu'il fallait attendre le plan ministériel avant de faire quelque annonce que ce soit et que le Préfet, lui-même, indiquait que, pour la reprise des établissements scolaires, "il faudra des garanties concrètes", des rumeurs continuent à être propagées, souvent par des voies "officielles", comme quoi ce serait à nous, chacun dans notre école, de faire du "sur mesure" et de définir les conditions d'organisation de la reprise. Nous

avons même eu écho de certaines écoles qui auraient envisagé de commander du matériel de protection sur leurs propres deniers !

**Le SNUDI FO vous engage à la plus grande prudence : ce n'est pas aux enseignants d'élaborer un plan de reprise mais au ministre ! Toute initiative personnelle engagera la responsabilité de celui qui l'aura prise avec toutes les conséquences vous pouvez imaginer dans un contexte où des centaines de gens meurent encore tous les jours.**

**Cela étant dit, la prochaine étape va être celle de la publication du plan ministériel qui, rappelons-le, persiste dans son objectif de réouverture des établissements scolaire et des crèches contre l'avis de tous les experts scientifiques indépendants (conseil scientifique, conseil de l'ordre des médecins notamment). Nous serons alors confrontés à la réalité de notre statut de fonctionnaire qui doit mettre en oeuvre les décisions de sa hiérarchie... oui mais jusqu'à quel point... ?**

**Le droit de retrait est inscrit dans la loi et il n'appartient pas au ministre, pas plus qu'à notre hiérarchie, de nous empêcher, a priori, d'exercer ce droit, en estimant par avance qu'il ne serait pas applicable en la matière. Cela s'appelle des pressions, elles sont inadmissibles et se basent sur des "fake news" comme, par exemple, la référence à la loi d'urgence du 23 mars 2020 qui ne dit rien sur ce sujet !**

**Le droit de retrait implique l'existence d'un danger grave et imminent et/ou d'une défectuosité dans les moyens de protection.**

Si la pandémie covid 19 ne constitue pas, en soi, au sens juridique du terme, un danger grave et imminent, il nous reste à voir les mesures de protection (et donc d'organisation) qui vont être mises en oeuvre et c'est sur ce point là qu'il faut être intraitables en se basant, notamment, sur les recommandations de l'académie de médecine du 23 avril ou l'avis du conseil scientifique du 20 avril (en pièces jointes).

**La FNEC FP FO a fait adopter, avec la FSU, par le CHS CT Ministériel du 3 avril, un vœu exigeant le dépistage par tests sérologiques généralisé aux personnels et aux élèves avant toute reprise... le ministre n'a toujours pas répondu à cette exigence.**

**La FNEC FP FO a présenté un nouvel avis lors du CHS CT Ministériel du 21 avril : "considérant que les masques chirurgicaux et les masques barrières ne sont pas reconnus comme équipements de protection individuels par le code de travail, le CHSCT M demande la mise à disposition de tous les personnels amenés**

à fréquente un service ou un établissement scolaire de masques FFP2"... cet avis a été rejeté (abstention de la FSU et vote contre du SE UNSA) et le ministre n'a toujours apporté aucune réponse, aucune garantie.

**La FNEC FP FO a donc déclenché une procédure d'alerte** réglementaire car devant l'absence de réponses aux questions posées, nous avons un motif raisonnable de penser que la santé et la vie de nos collègues sont menacées par des décisions de reprise le 11 mai et attend que le ministre lui indique les mesures qu'il entend prendre pour faire cesser ce danger grave. Si aucune réponse n'était apportée, les collègues pourraient être amenés à exercer leur droit de retrait.

**Un véritable bras de fer est donc engagé et l'enjeu en est la préservation de notre santé et de celle de nos proches, il est donc essentiel que nous en sortions victorieux.**

**Mais ce bras de fer ne se gagnera pas sans l'engagement individuel de chacun de nous à dire **NON**, ce que vous nous proposez est inacceptable... et je ne l'accepte pas !**

**Plusieurs écoles nous ont, d'ores et déjà, envoyé leur cahier de revendications qui fixent les conditions dans lesquelles une reprise serait, pour eux, acceptable.**

**Nous invitons donc toutes les écoles à nous faire remonter le plus rapidement possible par mail, et sous la forme que vous souhaitez, une motion ou un cahier de doléances que vous aurez élaboré ensemble, par exemple lors d'un conseil des maîtres en visio.**

**Il faut mettre la pression à notre DASEN comme nous la mettons, au niveau national à notre ministre.**

**En voici un exemple que vous pouvez modifier, compléter... et que vous trouverez en bas de l'article**

*Motion adoptée par les..... enseignants et AESH de l'école.....*

*La décision du président de la République de rouvrir les écoles à partir du 11 mai sans que les conditions de sécurité ne soient réunies est irresponsable et aboutit à la mise en danger de la vie d'autrui.*

*Considérant :*

- Que l'ordre des médecins déclare que « déconfiner le milieu scolaire reviendrait à remettre le virus en circulation » et que le conseil scientifique s'est prononcé pour une reprise en septembre*

- Que le ministre n'a pas répondu à l'avis du CHSCT ministériel exigeant un dépistage systématique des personnels et des élèves avant toute reprise
- Que le ministre refuse de répondre à la demande que les personnels disposent de masques FFP2, les seuls à même de les protéger efficacement
- Que le plus grand flou est toujours de mise sur la réalité et la nature des moyens de protection sanitaire dont nous disposerons
- Qu'il est impossible de faire respecter les gestes barrières à de jeunes enfants
- Qu'il est impossible de faire classe sans toucher les élèves et sans qu'ils se transmettent des objets en maternelle, sans corriger les cahiers des élèves en élémentaire
- Que notre médecine de prévention est inexistante

*Nous considérons que les conditions de sécurité pour une reprise le 11 mai ne sont pas réunies. Nous n'accepterons pas de risquer notre santé voire notre vie pour des raisons économiques. La question d'utiliser notre droit de retrait est donc posée.*

### **Pour ce qui est de l'action du SNUDI FO cette semaine**

**Nous allons nous rapprocher, dès demain, des autres organisations syndicales du Gard pour organiser une rencontre intersyndicale** si possible mardi et essayer de dégager une expression unitaire sur ce problème qui dépasse les clivages syndicaux dans la mesure où il s'agit de notre santé.

**Nous sommes convoqués à un CHS CT Académique, mercredi 29 avril** lors duquel nous réaffirmerons nos revendications et obtiendrons sans doute des précisions sur le plan ministériel de reprise.

**Nous organiserons, avant la fin de la semaine, une RIS sous forme de live Facebook**, que j'aurai le plaisir d'animer et lors de laquelle je pourrai vous communiquer les derniers éléments et vous pourrez me poser toutes les questions que vous souhaitez (par "chat"). **Un prochain mail vous fixera toutes les modalités.**

**Nous vous invitons également, bien entendu à continuer à signer et faire signer la pétition ([voir ICI](#))**« Le 11 mai ou après... pas de reprise sans dépistage systématique, sans toutes les mesures de protection nécessaires » qui est, en moins d'une semaine, à plus de 49 000 signataires

**Pascal Gasquet**  
**secrétaire départemental**  
**06 65 44 64 17**

**A lire : :**

- [la procédure d'alerte déposée par la FNEC FP FO le 23 avril](#)
- [Un modèle de cahier de revendications ou de motion d'école](#)

- Les recommandations de l'académie de médecine du 23 avril
- l'avis du conseil scientifique du 20 avril
- le bulletin de syndicalisation